CMTSE

Tarifs 2025/2026

ECOLAGES ANNUELS

A. ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS [1]

1. EVEIL ET INITIATION MUSICALE [2]

Eveil musical (4 ans)	740.-
Initiation musicale (5 et 6 ans)	740.-

2. CURSUS INSTRUMENT OU CHANT

Niveau Elémentaire (forfait) [3]	1800.-
Niveau Moyen (forfait) [4]	2300.-

3. INSTRUMENT OU CHANT SEULS

30 minutes par semaine	1620.-
40 minutes par semaine	2000.-
50 minutes par semaine	2300.-
60 minutes par semaine	2670.-

4. COURS COLLECTIFS SEULS, MUSIQUE DE CHAMBRE

Solfège élémentaire et moyen [5]	640.-
Solfège secondaire [6]	850.-
Musique de chambre [7]	530.-

Remise : 10% dès le 3e enfant inscrit
Escompte : 2% pour le règlement global de l'écolage annuel avant le 30.11.2025
Les écolages sont dus pour l'année entière
Frais de dossier : 30.-

[1] Les élèves dont le répondant légal paie ses impôts sur le revenu dans le Canton de Vaud sont subventionnés par la FEM. Les tarifs s'appliquent jusqu'à l'âge de 20 ans. Ils sont valables également pour les étudiants et apprentis jusqu'à l'âge de 25 ans, sur présentation d'une attestation.
[2] Eveil et Initiation musicale : 1 cours de 50 minutes hebdomadaire
[3] Le forfait donne droit à 1 cours d'instrument ou de chant hebdomadaire de 30 minutes + 1 cours de solfège hebdomadaire de 45 minutes (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)
[4] Le forfait donne droit à 1 cours d'instrument ou de chant hebdomadaire de 40 minutes + 1 cours de solfège hebdomadaire de 45 minutes (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)
[5] durée : 45 minutes hebdomadaires (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)
[6] durée : 60 minutes hebdomadaires (réduit à 45 minutes si seulement 2 élèves)
[7] durée : 60 minutes hebdomadaires (18 cours annuels)

CMTSE

B. ÉLÈVES NON SUBVENTIONNÉS [1]

1. EVEIL ET INITIATION MUSICALE [2]

Eveil musical (4 ans)	900.-
Initiation musicale (5 et 6 ans)	900.-

2. INSTRUMENTS OU CHANT SEULS

30 minutes par semaine	2150.-
40 minutes par semaine	2730.-
50 minutes par semaine	3320.-
60 minutes par semaine	3880.-

3. COURS COLLECTIFS SEULS, MUSIQUE DE CHAMBRE

Solfège élémentaire et moyen [3]	860.-
Solfège secondaire [4]	1230.-
Musique de chambre [5]	640.-

Remise : 10% dès le 3e enfant inscrit
Escompte : 2% pour le règlement global de l'écolage annuel avant le 30.11.2025
Les écolages sont dus pour l'année entière
Frais de dossier : 30.-

[1] Les élèves dont le répondant légal ne paie ses impôts dur le revenu dans le Canton de Vaud ne sont pas subventionnés par la FEM. Les tarifs s'appliquent jusqu'à l'âge de 20 ans. Ils sont valables également pour les étudiants et apprentis jusqu'à l'âge de 25 ans, sur présentation d'une attestation.
[2] Eveil et Initiation musicale : 1 cours hebdomadaire de 50 minutes
[3] 1 cours hebdomadaire de 45 minutes (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)
[4] 1 cours hebdomadaire de 60 minutes (réduit à 45 minutes si seulement 2 élèves)
[5] durée : 60 minutes hebdomadaires (18 cours annuels)

CMTSE

C. ÉLÈVES ADULTES

1 INSTRUMENTS OU CHANT SEULS

Module Flex : 9 cours par année scolaire

Cours de 30 minutes	590.-
Cours de 40 minutes	770.-
Cours de 50 minutes	950.-
Cours de 60 minutes	1125.-

Module Flex : 18 cours par année scolaire

Cours de 30 minutes	1175.-
Cours de 40 minutes	1535.-
Cours de 50 minutes	1895.-
Cours de 60 minutes	2250.-

Module 36 cours par année scolaire

Cours de 30 minutes par semaine	2350.-
Cours de 40 minutes par semaine	3070.-
Cours de 50 minutes par semaine	3790.-
Cours de 60 minutes par semaine	4505.-

2 COURS COLLECTIFS (dès 3 élèves inscrits)

Harmonie, contrepoint, forme et analyse	1230.-
Histoire de la musique (90 min. hebdomadaires)	2030.-

Escompte : 2% pour le règlement global de l'écolage annuel avant le 30.11.2025
Les écolages sont dus pour l'année entière
Frais de dossier : 30.-